

Interview de Jacques F. Poos: de la coopération politique européenne à la PESC (Sanem, 16 avril 2004)

Source: Interview de Jacques F. Poos / JACQUES F. POOS, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Sanem: CVCE [Prod.], 16.04.2004. CVCE, Sanem (Luxembourg). - VIDEO (00:07:27, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_jacques_f_poos_de_la_cooperation_politique_europeenne_a_la_pesc_sanem_16_avril_2004-fr-16bae81b-b513-41db-afcd-odo801c33957.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Jacques F. Poos: de la coopération politique européenne à la PESC (Sanem, 16 avril 2004)

[Étienne Deschamps] En tant que ministre des Affaires étrangères, vous avez activement pratiqué, si je puis dire, ce qu'on appelle, la coopération politique européenne qui a, on le sait, longtemps structuré la politique étrangère de la Communauté. Pouvez vous nous dire comment les choses, en ce qui concerne la coopération politique et les rapports diplomatiques, comment les choses se traduisaient elles très concrètement, au jour le jour, entre les chancelleries?

[Jacques F. Poos] La coopération politique a toujours existé, mais c'était informel puisque les traités n'en parlaient pas. C'est seulement le traité de Maastricht qui commence à institutionnaliser ce qu'on appelle aujourd'hui la PESC – Politique extérieure de sécurité commune – en définissant ce qu'est une action commune, une position commune, etc. Et là, je dois dire que, bien qu'on ait formalisé dans le traité que l'Union européenne doit avoir une politique étrangère et de sécurité commune, on n'a pas fondamentalement changé les règles de fonctionnement puisque tout cela fonctionne à l'unanimité. Pour adopter une position commune sur un problème quelconque, une position commune, par exemple sur un plan de paix au Proche Orient ou une position commune s'il faut ou non participer à une guerre contre l'Irak, et bien il faut l'unanimité. Et chaque fois qu'on était dans une situation difficile de ce genre et où les électeurs attendaient de leurs dirigeants et de leurs ministres des Affaires étrangères une certaine position – parce qu'il peut y avoir une position différente dans la rue et dans les étages supérieurs – et bien, il y avait un «couac», il y avait un échec au plus haut niveau parce qu'il suffisait qu'un seul ministre bloque et il n'y avait pas de position. Et alors, péniblement, je dois dire péniblement, après de longues négociations, on est quand même arrivé à des positions communes, qui étaient alors un dénominateur commun. Mais, malheureusement, on n'est pas arrivé à une position commune sur la non participation à la guerre du président américain contre l'Irak parce qu'il y avait effectivement un état de vassalité auprès d'un certain nombre de pays membres, notamment des Britanniques qui bloquaient toute expression de la volonté européenne. Et pour répondre encore à la question de la pratique, et bien le comité politique a joué un rôle important de préparation. Les directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères des Quinze et la Commission, avec son commissaire responsable des Affaires internationales, sont en relation directe et communiquent entre eux avec le réseau COREU, ça s'appelle réseau COREU, c'est un réseau sécurisé de communication (fax et aujourd'hui, probablement, électronique, mais sécurisé) avec lequel ils échangent, 24h/24, leurs positions. Et le rôle de la présidence est de mettre en circulation un texte, sur lequel les capitales sont alors invitées à s'exprimer et à donner leur accord. Alors ce texte est modifié, remodifié, il passe... et à la fin, la présidence arrive avec un texte qui, s'il a besoin d'être fixé, le sera lors d'une réunion des directeurs politiques convoqués d'urgence ou lors de la prochaine réunion ministérielle. Donc, il y a quand même une mécanique qui peut aboutir à un consensus, mais un consensus toujours problématique parce qu'il peut être bloqué en fin de compte par un seul pays. C'est un système absurde mais il existe.

[Étienne Deschamps] Oui et c'est sans doute, à l'heure actuelle, le seul système possible envisageable en Europe parce que, précisément, cette mécanique qui aujourd'hui est plus ou moins bien huilée, c'est quand même le résultat d'une lente évolution. Vous souvenez-vous de problèmes ou de réticences au départ, dans les années 70 80, à un moment où les pays n'avaient pas encore cette habitude d'échanger, comme vous le disiez, 24h/24, des informations qu'ils peuvent considérer comme, ou strictement nationales, ou confidentielles... Vous souvenez vous de rétentions d'informations, accrochages, etc. au moment où ça s'est mis en route?

[Jacques F. Poos] Je ne me souviens pas d'exemple concret maintenant, mais j'ai en mémoire que ce domaine de la politique étrangère était un domaine jalousement gardé. Dans la Constitution française, on dit même : «réservé au chef d'État». Même le ministre des Affaires étrangères, parfois, ne peut pas s'exprimer avant que le président n'ait donné son arbitrage et dans les autres pays, c'est parfois le Premier ministre et pas le ministre des Affaires étrangères. C'est le cas en Grande Bretagne où c'est le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères n'est qu'un exécutant. Les instructions viennent, je ne sais pas d'où. Par exemple, on sait que l'alliance entre les Britanniques et les Américains est tellement forte que, quand le ministre britannique parle, on croit avoir entendu la voix de l'Amérique. Tout cela était connu et là, je pense que quand même, malgré ces difficultés, les acteurs de l'époque savaient qu'un bloc économique de

l'importance de l'Union européenne, avec le poids qu'il représente dans l'économie mondiale, doit avoir une contrepartie politique et c'est pour cela que, surtout après la chute du mur de Berlin, après pratiquement la réunification du continent européen, on a superposé cette union politique, mais imparfaite à cause de l'unanimité. Et je ne peux que critiquer cela de façon formelle, que dans ce domaine essentiel on ne soit pas parvenu à une majorité qualifiée ou peut être super qualifiée pour arrêter certaines décisions. Je comprends bien si un intérêt national d'un pays est en cause ou s'il s'agit d'envoyer des troupes dans tel ou tel conflit et risquer la mort de ses jeunes gens, il faut l'accord de ce pays et il faut même une unanimité pour le faire au nom de l'Europe. Mais quand il s'agit de condamner la violation des droits de l'homme dans un pays tiers ou même d'arrêter des sanctions économiques contre un pays qui a manifestement violé la Convention sur les droits de l'homme des Nations unies. Et bien, est ce qu'il faut l'unanimité? Mais non. Non! Tout cela doit pouvoir être arrêté par une majorité qualifiée. Ça va si on a le courage de le dire.

[Étienne Deschamps] Et précisément, l'élargissement dont nous parlions tout à l'heure, croyez vous que cela va faciliter ou, au contraire, logiquement, compliquer les choses?

[Jacques F. Poos] Ça ne va pas faciliter les choses. Ça ne va pas faciliter les choses. Peut être, je suis un peu plus nuancé, au début, car je pense que ces nouveaux pays membres, les dix, ils prendront peu à peu le pli d'une discipline communautaire et relâcheront un peu les liens spéciaux qu'ils croient avoir avec telle ou telle puissance mondiale. Mais c'est un apprentissage qui prendra du temps.

[Étienne Deschamps] L'attitude de la Pologne, bien que ce soit un dossier différent, mais l'attitude de la Pologne à l'égard du projet de Constitution a bien montré qu'effectivement c'était un processus lent. Sans doute!

[Jacques F. Poos] Ici nous parlons de la politique étrangère. Donc, l'attitude de la Pologne par rapport à l'Irak était bien type symptomatique d'un pays qui était téléguidé. Mais il est intéressant de savoir que le Premier ministre polonais était un des premiers à admettre qu'il était induit en erreur par le mensonge des armes de destruction massive. Il a dit de façon claire de cette époque: «j'étais induit en erreur!» et il avait au moins le courage de le dire, alors que Tony Blair n'a pas le courage de le dire. Et ça montre que le processus d'apprentissage est en marche, alors qu'ils ne sont pas encore membres de l'Union européenne!